

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 318

7 mai 1998

SOMMAIRE

BIL Ré S.A., Luxembourg	page 15253	Murice International Holding S.A., Luxembourg . .	15242
(Le) Bouleau Rouge S.A., Luxembourg . .	15228, 15229	Neulaband S.A., Luxembourg	15237, 15238
Chjeng Zi Jiang, S.à r.l., Bissen	15252	New Life, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	15240
Gilefi Gestion S.A., Luxembourg	15218	Nostra Holding S.A., Luxembourg	15240, 15241
Gilefi S.C.A., Luxembourg	15218	Novalux S.A., Luxembourg	15241
Global Chocolates S.A., Luxembourg	15218	Overland Investment S.A., Luxembourg . .	15241, 15242
Goron Holding S.A., Luxembourg	15219, 15220	Pagos Rent A Car, S.à r.l., Luxembourg	15241
Grands Travaux S.A., Luxembourg	15218	Palfijn Rest Invest S.A., Luxembourg	15248
Gui Lin, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	15220	Panalpina Luxembourg S.A., Luxembourg	15244
Hajir Holding S.A., Luxembourg	15220, 15221	Papeweg Holding S.A., Luxembourg	15242, 15244
Hang Chow, S.à r.l., Dudelange	15221	Paramètre Capital S.C.A., Luxembourg	15249
Highland Properties S.A., Luxembourg	15220	Paribas Index Security, Sicav, Luxembourg	15245
Iberlux, S.à r.l., Frisange	15221	Pathway Hotels S.A., Luxembourg	15246, 15248
Ibermat, S.à r.l., Frisange	15221	PD & MT, S.à r.l., Luxembourg	15251
Ifonas Holding S.A., Luxembourg	15226	Peinture De Lorenzi Ed. & Fils, S.à r.l., Luxembg	15251
Inatol S.A., Luxembourg	15226, 15227	Pola S.A., Luxembourg	15252
Influence S.A., Luxembourg	15226	Porta S.A., Luxembourg	15252
Ingefo Software (Luxembourg) S.A., Munsbach . .	15226	Potz Holding S.A., Mondorf-les-Bains	15252
Inter-Commerce-Financing-Holding S.A., Wasser-		Rembrandt Europe Investments S.A., Luxembourg	15253
billig	15227	Restaurant Shanghai, S.à r.l., Schifflange	15253
International Building Integrate System S.A.,		Romaver Company S.A., Luxembourg	15251
Howald	15221, 15222	Ronos Holding S.A., Luxembourg	15253
Interselex Equity, Sicav, Luxembourg	15227	Rufia S.A., Luxembourg	15253
Investplus, Sicav, Luxembourg	15228	Scottish Equitable Advisers (Luxembourg) S.A.,	
IPPA Portfolio Fund, Sicav, Luxembourg	15228	Luxembourg	15254
Isaria, S.à r.l., Luxembourg	15222	Scottish Equitable International Fund, Luxbg . . .	15254
Jalis, S.à r.l., Rodange	15229	S.D.B. International S.A., Luxembourg	15254
Jebsens S.A., Luxembourg	15227, 15228	SHG, S.à r.l., Luxembourg	15254
(The) Latin American Emerging Markets Fund,		Sivry S.A.H., Luxembourg	15254
Sicav, Luxembourg	15260	Société de Transports Arauso et Cie, S.à r.l., Fri-	
Lesable S.A., Luxembourg	15230	sange	15261
Lids, S.à r.l., Senningerberg	15230	Société Financière Cereus S.A., Luxembourg . . .	15254
Lindos S.A.H., Luxembourg	15231	Sofinka S.A., Luxembourg	15256
Lock Sales Consultancy, S.à r.l., Perlé	15232	SOGEDIM, Société de Gestion et d'Investissements	
(Le) Lorrain, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	15230	Immobiliers S.A., Luxembourg	15255, 15256
Lovanium S.A., Luxembourg	15232	SOMAC, Soft Management Corporation, Luxem-	
Maison et Jardin, S.à r.l., Luxembourg	15232	bourg	15261
Maison Ternes-Paulus, S.à r.l., Mertert . . .	15233, 15234	Stillhalter International S.A., Luxembourg 15257, 15258	
Mando Company S.A., Luxembourg	15233	15259, 15260
Marite Holding S.A., Luxembourg	15233	Szenco S.A., Luxembourg	15261, 15262
Mercurio Holding S.A., Luxembourg	15233	Taxi Lorscheid, S.à r.l., Howald	15263
Merrill Lynch Equity/Convertible Series, Sicav, Lu-		Thaumas, S.à r.l., Luxembourg	15262
xembourg	15233	Toxic New Art, S.à r.l., Luxembourg	15263
Mia Real Estate S.A., Luxembourg	15234, 15236	Tropinter Participations S.A., Luxembourg	15263
Michelmas S.A., Luxembourg	15237	Tucana Holding S.A., Luxembourg	15264
Mipojoma Holding S.A., Luxembourg	15236	Twany S.A., Luxembourg	15263
Moparts S.A., Mertert	15238, 15239	Varial S.A., Luxembourg	15264
Morego, S.à r.l., Luxembourg	15239, 15240		

GILEFI GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 56.317.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(06922/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

GILEFI S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 56.318.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(06923/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

GRANDS TRAVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 14, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 45.190.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 83, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 1998.

(06929/787/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Signature.

GRANDS TRAVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 14, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 45.190.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 83, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 1998.

(06930/787/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Signature.

GLOBAL CHOCOLATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.621.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange,
agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme GLOBAL CHOCOLATES S.A.,
ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société prise lors d'une réunion tenue en date du 3 décembre 1997.

Une copie du procès-verbal de la prédite réunion du conseil d'administration restera annexée aux présentes, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société anonyme GLOBAL CHOCOLATES S.A. a été constituée suivant acte du notaire instrumentant du 4 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 654 du 22 décembre 1995,
au capital social de trois cent mille US dollars (300.000,- USD) représenté par 600 actions d'une valeur nominale de cinq cents US dollars (500,-), chacune, souscrit comme suit:

- ALBATROS N.V., ayant son siège social à B-8301 Knokke-Heist, Krekelpad 1:

300 actions, libérées à concurrence de 25%

- Monsieur Etienne Van Camp, administrateur de sociétés, demeurant à B-2650 Edegem, Koning Albertlei, 27:

300 actions, libérées à concurrence de 25%.

Lors de sa réunion du 3 décembre 1997, le conseil d'administration a constaté que les versements suivants ont été faits par les actionnaires en vue d'une libération supplémentaire du capital:

- 25.000,- USD par la société ALBATROS N.V., préqualifiée, en date du 22 juillet 1996
 - 112.500,- USD par Monsieur Etienne Van Camp, préqualifié, en date des 5 août 1996, 9 septembre 1996 et 21 octobre 1996,
 de sorte qu'au 31 décembre 1997, le capital souscrit est libéré à concurrence de 70,83%.
 Le conseil d'administration a constaté encore que Monsieur Etienne Van Camp, préqualifié, a libéré la totalité des 300 actions souscrites, et ALBATROS N.V., préqualifiée, a libéré 41,67% sur les 300 actions souscrites.
 Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Hesperange.
 Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.
 Signé: C. Hermes, G. Lecuit.
 Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1997, vol. 1CS, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.
 Le Receveur (signé): J. Muller.
 Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Hesperange, le 5 février 1998. G. Lecuit.
 (06924/220/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

GORON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 57.476.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.
 Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GORON HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.476, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148 du 26 mars 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 38.000.000,- par l'émission de 36.750 actions nouvelles, entièrement libérées en espèces.

2) Modification de l'article trois des statuts.

3) Mise en concordance des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-six millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (36.750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à trente-huit millions de francs luxembourgeois (38.000.000,- LUF) par la création et l'émission de trente-six mille sept cent cinquante (36.750) actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société BETA GAMMA 1996 s.r.l., société de droit italien, ayant son siège social à 54, Via Parioli, Rome à la souscription des trente-six mille sept cent cinquante (36.750) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les trente-six mille sept cent cinquante (36.750) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par BETA GAMMA 1996 s.r.l., ici représentée par Monsieur Pierre Schill, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Rome, le 18 décembre 1997.

Les trente-six mille sept cent cinquante (36.750) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-six millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (36.750.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à trente-huit millions de francs luxembourgeois (38.000.000,- LUF) représenté par trente-huit mille (38.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois (450.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, N. Weyrich, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1998, vol. 104S, fol. 90, case 11. – Reçu 367.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1998.

F. Baden.

(06927/200/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

GORON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

F. Baden.

(06928/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

GUI LIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains.

R. C. Luxembourg B 31.348.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 71, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06932/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

HIGHLAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.653.

Le siège social de la société HIGHLAND PROPERTIES S.A. est transféré au 3, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour publication

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 74, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06937/729/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

HAJIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.521.

Les comptes annuels, enregistrés à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 89, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1998.

Pour la société

Signature

(06934/729/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

HAJIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.521.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 4 février 1998

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société HAJIR HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 4 février 1998, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- le bilan au 31 décembre 1996 a été approuvé.
- décision a été prise de reporter la perte de Luf 1.408.543,- et de se prononcer en faveur de la poursuite de l'activité.
- décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- le transfert de siège au 3, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg a été confirmé.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06935/729/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

HANG CHOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 28.567.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 71, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(06936/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

IBERLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Frisange.
R. C. Luxembourg B 27.940.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 71, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(06938/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

IBERMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Frisange.
R. C. Luxembourg B 27.582.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(06939/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

INTERNATIONAL BUILDING INTEGRATE SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 48.488.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL BUILDING INTEGRATE SYSTEM S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 48.488, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler prénommé, en date du 13 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 493 du 30 novembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean Seckler en date du 23 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 160 du 7 avril 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique Michiels, employé privé, demeurant à Diekirch.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Noëlle Juge, secrétaire, demeurant à Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

2.- Modification afférente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de Luxembourg à L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Howald.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Michiels, M.-N. Juge, C. Henon, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 1998.

J. Seckler.

(06945/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

INTERNATIONAL BUILDING INTEGRATE SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 48.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 1998.

J. Seckler.

(06946/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

**ISARIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. ISARIA S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 17.910.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ISARIA S.A., (la «Société») ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 17.910 constituée suivant acte notarié du 22 décembre 1980, publié au Mémorial C, numéro 18 du 29 janvier 1981.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes notariés reçus:

- en date du 27 juin 1986, publié au Mémorial C, numéro 271 du 24 septembre 1986;
- en date du 29 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 184 du 17 avril 1991;
- en date du 15 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 112 du 5 mars 1996;
- en date du 8 décembre 1997, publié au Mémorial C, non encore publié;

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Martine Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Maître Danielle Kolbach, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Franz Fayot, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Modification des statuts de la Société en vue de transformer la Société en une société à responsabilité limitée et qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ISARIA, S.à r.l. (la Société).

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet, en restant toutefois dans les limites tracées de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 4. Le siège social est établi à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de soixante-huit millions cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 68.055.000,-) représenté par soixante-huit mille cinquante-cinq (68.055) parts sociales, d'une valeur de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Toutes les parts sont détenues par ISLAND CIRCLE LIMITED, une société de droit bermudien ayant son siège à 22, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, et sont entièrement libérées.

Art. 7. Les cessions de parts à des non-associés doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elles conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat. Les gérants délibéreront valablement si au moins la moitié des gérants en fonctions est présente ou représentée et à la majorité des votes exprimés. Si le nombre de gérants est de deux, la présence ou représentation des deux gérants est requise. Les réunions des gérants se font moyennant convocation émanant de l'un des gérants au moins 24 heures à l'avance. Les gérants peuvent se faire représenter par un autre gérant.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social. En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre la même année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, s'appliquent.

En cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française primera.»

2) Nomination de Monsieur Michael Drew, administrateur de société, demeurant à Devonshire, Bermuda et Monsieur Guy Kettmann, employé privé, demeurant à Luxembourg, comme gérants pour une durée indéterminée.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée a ensuite pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire adopte tous les points de l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight on the third day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme holding ISARIA S.A. (the «Company»), having its registered office at 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the registrar on commercial companies in Luxembourg, section B, number 17.910 incorporated by notarial deed on 22nd December, 1980, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 18 of 29th January, 1981.

The articles of incorporation of the Company have been amended by notarial deed of:

- 27th June, 1986, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 271 of 24th September, 1986;

- 29th December, 1989, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 184 of 17th April, 1991;

- 15th December, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 112 of 5th September, 1996;

- 8th December, 1997, not yet published;

The meeting is opened under the presidency of Maître Martine Elvinger, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Maître Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Maître Franz Fayot, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The shareholders present or represented to the present meeting, as well as the number of shares held by each of them are mentioned on an attendance list signed by the shareholders present and the proxy holders of those represented and which attendance list, drawn up by the members of the bureau, is referred to by the members of the meeting.

The said attendance list, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and be submitted with it to the registration formalities.

Will also remain attached to the present deed with which they will be registered, the proxies from the shareholders represented at the present meeting, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary.

The Chairman explained and the meeting acknowledges that

A) the present extraordinary general meeting has the following agenda:

1) Amendment of the Articles of the Company as to transform the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée, consequently, and to state the articles as follows:

«**Art. 1^{er}.** There is hereby established a unipersonal limited liability company subject to the applicable law and specifically the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, the law dated 18th September, 1933 on limited liability companies and the amending laws, in particular the law dated 28th December, 1992 on unipersonal limited liability companies, as well as these articles.

Art. 2. The company takes the denomination of ISARIA, S.à r.l. (hereafter the «Company»).

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public. In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies and by article 209 of the amended companies act.

Art. 4. The registered office is fixed at 69, route d'Esch in L-2953 Luxembourg.

Art. 5. The Company is established for an indefinite duration.

Art. 6. The corporate capital is set at sixty-eight million fifty-five thousand Luxembourg francs (LUF 68,055,000.-) represented by sixty-eight thousand fifty-five (68,055) quota-holdings with a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) per quota-holding.

All the quota-holdings are held by ISLAND CIRCLE LIMITED, a limited company organised under the laws of Bermuda, having its registered office at 22 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda and are fully paid up.

Art. 7. The transfer of quota-holdings to non-partners must be recorded in a notarial deed or a deed under private seal.

It may only be opposed to the Company or to third parties after notice be given to the Company or acceptance by the Company pursuant to the provisions of article 1690 of the civil code.

Art. 8. The Company is not dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, parties entitled, or heirs of a partner may not, for whatever motive, affix seals on the goods and documents of the Company.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked by the single partner or, as the case may be, the partners, who fix the term of his or their mandate. The managers may validly deliberate, if at least half of the appointed managers are present or represented and at a majority of the votes cast. In case only two managers are appointed, the presence or representation of both is always required. The meetings of the managers will be held after a convening notice from one of the managers at least 24 hours in advance. A manager may be represented by proxy given to another manager.

The manager(s) are revocable ad nutum.

The manager or the board of managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate object. In case more than one manager is appointed, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two managers.

Art. 11. The sole partner shall exercise the powers assigned to the meeting of partners. The decisions of the sole partner taken within the scope of article 1 will be recorded in minutes or laid down by writing.

In the same fashion, the contracts entered between the sole partner and the Company represented by him, will be recorded in minutes or laid down by writing. Such provision is not applicable to current transactions concluded under normal conditions.

Art. 12. The manager(s) does (do) not contract, due to his (their) function, any personal obligation regarding the undertakings properly entered into by him (them) on behalf of the Company.

Art. 13. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 14. Each year on the 31st December, the accounts will be closed and the management will draw an inventory indicating the assets and liabilities of the Company.

Art. 15. The partner or the partners may take communication of the inventory and of the accounts at the registered office of the Company.

Art. 16. The positive balance of the accounts, after deduction of the social charges, amortisation and depreciation, judged to be necessary or useful by the sole partner or, as the case may be by the board of partners constitutes the net profits of the Company.

After allocation to a legal reserve, the remainder shall be at the free disposal of the board of partners.

Art. 17. At the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the sole partner or, as the case may be, by the meeting of partners who fix his or their powers and remuneration.

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended.»

In case of divergences between the French and the English text, the French version shall prevail.

2) Appointment of Mr Michael Drew, company director, residing in Devonshire, Bermuda and Mr Guy Kettmann, private employee, residing in Luxembourg, as managers for an indefinite period.

B) The present shareholders' meeting at which the entire corporate capital is present or represented, is validly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

C) The entire capital being represented, usual convening notices have been waived, the shareholders present or represented acknowledging have been duly convened and declaring having known the agenda previously submitted to them.

Thereafter the meeting has taken the following unique resolution:

Unique resolution

The extraordinary general shareholders' meeting adopts all the items on the agenda.

The being no further business the meeting was thereupon adjourned.

Whereupon, this deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and interpretation given to the appearing persons, prenamed, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: M. Elvinger, D. Kolbach, F. Fayot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 1998, vol. 833, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 février 1998.

J.-J. Wagner.

(06952/239/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

IFONAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 40.023.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 508, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1998.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(06940/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

INFLUENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth.

R. C. Luxembourg B 37.790.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 83, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Signature.

(06943/787/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

INGEFO SOFTWARE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 172, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 54.672.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 65, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(06944/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

INATOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.933.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 89, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(06941/742/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

INATOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.933.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 février 1998 que:
- Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires décident de nommer la société TMF LUXEMBOURG S.A. en tant que commissaire aux comptes. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 89, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06942/742/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

INTER-COMMERCE-FINANCING-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 63, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 34.791.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Clervaux, le 29 janvier 1998, vol. 206, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 9 février 1998.

FIDUNORD, S.à r.l.
Signature

(06947/667/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

INTERSELEX EQUITY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.327.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 502, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
S. Heirendt-Farameli S. Grundner

(06948/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

INTERSELEX EQUITY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.327.

Suite à diverses décisions, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

M. Mihai Charlier, FIMAGEST, Paris

M. Willian De Vijlder, GENERALE DE BANQUE, Bruxelles

FIMAGEST, Paris (représentée par M. Patrick Riviere)

M. Yves Wagner, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, S.A., Luxembourg

M. Alain Gerbaldi, FIMAGEST, Paris.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour INTERSELEX EQUITY, SICAV
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
S. Heirendt-Farameli P. Renaud

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06949/004/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

JEBSENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.483.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06954/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

JESENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.483.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(06955/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

INVESTPLUS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.830.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 502, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Farameli S. Grundner

(06950/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

IPPA PORTFOLIO FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.225.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 502, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Farameli S. Grundner

(06951/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

LE BOULEAU ROUGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 61.982.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LE BOULEAU ROUGE S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R. C. Luxembourg, section B numéro 61.982, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler notaire prénommé, en date du 25 novembre 1997, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de ITL 11.500.000.000,- pour le porter de son montant initial de ITL 70.000.000,- à ITL 11.570.000.000,- par la création et l'émission de 11.500 actions nouvelles de ITL 1.000.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de onze milliards cinq cent millions de liras italiennes (11.500.000.000,- ITL) pour le porter de son montant initial de soixante-dix millions de liras italiennes (70.000.000,- ITL) à onze milliards cinq cent soixante-dix millions de liras italiennes (11.570.000.000,- ITL), par la création et l'émission de onze mille cinq cents (11.500) actions nouvelles d'un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les onze mille cinq cents (11.500) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société ANGLO MANX TRUST CORPORATION LIMITED AS TRUSTEES OF THE RAINBOW TRUST, ayant son siège social à Douglas (Ile de Man).

Le montant de onze milliards cinq cent millions de liras italiennes (11.500.000.000,- ITL) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société LE BOULEAU ROUGE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à onze milliards cinq cent soixante-dix millions de liras italiennes (11.570.000.000,- ITL), représenté par onze mille cinq cent soixante-dix (11.570) actions de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de deux cent quarante et un millions cinq cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Gillen, M.-J. Leiten, A. Thill, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 43, case 6. – Reçu 2.415.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 février 1998.

J. Seckler.

(06956/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

LE BOULEAU ROUGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 61.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 1998.

J. Seckler

Le notaire

(06957/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

JALIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L4832 Rodange, 485, route de Longwy.

Le bilan de l'exercice 1996 a été enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 1998, au vol. 308, folio 64, case 6.

Signature.

(06953/617/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

LE LORRAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 56, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.407.

EXTRAIT

Il résulte d'actes de cessions de parts sociales opérées en date des 15 novembre 1996 et 29 janvier 1998 que le capital social de la société LE LORRAIN, S.à r.l. se répartit actuellement comme suit:

Madame Carmela Ciraolo, demeurant à Esch-sur-Alzette: 45 parts
Monsieur Angelo Rosa, demeurant à Esch-sur-Alzette: 40 parts
Monsieur Sabato Rosa (les héritiers): 15 parts

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1998, vol. 502, fol. 75, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06958/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

LIDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 51.053.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 71, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(06960/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

LESABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.661.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LESABLE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.661, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318 du 12 juillet 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 460 du 16 septembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Roisin, employé privé, demeurant à Oeudeghien,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Erik van de Kerkhove, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Roisin, N. Weyrich, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1998, vol. 1CS, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

F. Baden.

(06959/200/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

LINDOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.126.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LINDOS S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro B 38.126, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 114 du 31 mars 1992.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Geiben, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.
3. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives de l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Monsieur Tarcisio Montagna, demeurant 14/A Viale Sicilia à 37126 Vérone, Italie, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé et mandaté d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité pour des opérations spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une indemnisation qui sera fixée par l'assemblée des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dennewald, C. Geiben, Y. Birgen-Ollinger, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 105S, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1998.

P. Frieders.

(06961/212/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

LOCK SALES CONSULTANCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 60.549.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 83, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Signature.

(06962/787/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

LOCK SALES CONSULTANCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 60.549.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 83, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Signature.

(06963/787/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

LOVANIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 45.651.

Le bilan au 31 décembre 1997 avec annexe en complément, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 87, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(06964/779/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

MAISON ET JARDIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.164.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 71, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06965/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

MANDO COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.476.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 65, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(06968/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

MARITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 41.331.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1998.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(06969/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

MERCURIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.543.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(06970/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

MERRILL LYNCH EQUITY/CONVERTIBLE SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.272.

Le bilan au 31 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 70, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1998.

Pour MERRILL LYNCH EQUITY/CONVERTIBLE SERIES

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(06971/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

**MAISON TERNES-PAULUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MAISON TERNES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung).**

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, 57, route de Wasserbillig.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den siebenundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1. - Herr Bruno Ternes, Arbeiter, und seine Ehegattin
2. - Dame Henriette Paulus, Geschäftsfrau, beisammen wohnhaft in L-6685 Mertert, 16, rue du Port, und ihre Tochter
3. - Fräulein Sandra Ternes, Studentin, wohnhaft in L-6685 Mertert, 16, rue du Port.

alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MAISON TERNES, S.à r.l. mit Sitz in L-6686 Mertert, 57, route de Wasserbillig,
gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. Dezember 1997, einregistriert in Luxemburg, am 23. Dezember 1997, Band 104S, Blatt 57, Fach 12, noch nicht veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Welche Kompargenten den amtierenden Notar ersuchten die durch die Gesellschafter einstimmig genommenen Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der Gesellschaftsname wird abgeändert in MAISON TERNES-PAULUS, S.à r.l.

Zweiter Beschluss

Infolge des ersten Beschlusses wird Artikel 1 der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Der Gesellschaftsname lautet: MAISON TERNES-PAULUS, S.à r.l.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren jedweder Art welche zu Lasten der Gesellschaft sind, werden abgeätzt auf 14.000,- LUF. Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Kompartmenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Ternes, H. Paulus, S. Ternes, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 105S, fol. 35, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 5. Februar 1998.

P. Decker.

(06966/206/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

**MAISON TERNES-PAULUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MAISON TERNES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung).**

Siège social: L-6686 Mertert, 57, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 62.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(06967/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

MIA REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.905.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MIA REAL ESTATE S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 45.905 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Série C, n° 62 du 14 février 1994.

L'assemblée est ouverte à 12.45 heures sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Gillardin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Martine Schaeffer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, et Madame Dany Gloden-Manderscheid, employée privée, demeurant à Gonderange.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être enregistrée en même temps.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de LUF 15.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 16.250.000,- par l'émission de 15.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune;

2. Acceptation de la souscription à l'entière de l'augmentation du capital social et de la libération de celle-ci;

3. Constatation que s'agissant d'un apport en nature il n'y a pas lieu de réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants;

4. Entérinement du rapport d'expertise du réviseur d'entreprises luxembourgeois quant à l'apport en capital;

5. Approbation du bilan intérimaire arrêté au 30 novembre 1997;

6. Affectation des résultats;

7. Abrogation de la valeur nominale des actions représentatives du capital;
8. Réduction du capital social à concurrence de LUF 7.400.000,- par absorption des pertes reportées, pour le ramener du montant actuellement souscrit, à savoir LUF 16.250.000,- au montant de LUF 8.850.000,-, cette réduction se faisant sans suppression du nombre d'actions;
9. Prorogation de l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital social par la voie et dans le cadre du capital autorisé;
10. Modification de l'article 6 des statuts sociaux pour le mettre en concordance avec les décisions sub 1, 7, 8 et 9;
11. Autorisation à donner au Conseil d'administration d'exécuter et/ou faire exécuter par un administrateur les résolutions précitées, y compris les inscriptions au registre des actionnaires et l'échange des anciens certificats d'actions contre de nouveaux certificats;
12. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à seize millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 16.250.000,-) par incorporation d'une partie de la créance détenue par l'actionnaire majoritaire sur la société MIA REAL ESTATE.

En contrepartie de cette incorporation, il est émis quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Souscription et libération

Intervient à cet instant Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, déclarant agir au nom et pour compte de Monsieur Aldo Cappelli, administrateur de sociétés, demeurant à Massagno, 11, Via Al Roccolo, et déclarant en outre que Monsieur Aldo Cappelli souscrit à quinze mille (15.000) actions nouvelles et qu'il a libéré lesdites actions par l'apport et la conversion d'une partie de sa créance qu'il détient sur la société MIA REAL ESTATE.

L'assemblée prend acte de cette déclaration et en constate la réalité, le tout ayant aussi été démontré au notaire soussigné par la production d'une procuration émanant de Monsieur Aldo Cappelli.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la souscription à l'entière de l'augmentation du capital social par l'actionnaire majoritaire Monsieur Aldo Cappelli, préqualifié, et la libération de toutes les nouvelles actions à émettre par conversion d'une partie de sa créance certaine liquide et exigible qu'il détient sur la société MIA REAL ESTATE.

Expertise

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, établi en date du 30 décembre 1997 par Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

«1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.

2. La valeur de l'apport, représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible est au moins égale à 86,42% de la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 15.000 actions de LUF 1.000,- chacune, totalisant LUF 15.000.000,-, représentant LUF 12.963.000,- en valeur réelle.

3. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable en évaluant les créances apportées à leur valeur nominale ce qui entraînerait une augmentation du capital social de la société de LUF 15.000.000,- à condition que cette augmentation de capital soit suivie immédiatement d'une réduction de capital par absorption des pertes subies pour un montant minimum de LUF 2.037.000,- de façon que le résultat final de l'opération envisagée ait pour conséquence que le capital social de la société soit égal au maximum à LUF 14.213.000,- (capital actuel + valeur effective attribuée à la créance convertie).»

Ledit rapport, après signature ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution

L'assemblée constate que s'agissant d'un apport en nature il n'y a pas lieu de réserver un droit de préférence aux actionnaires existants.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de l'expertise de Monsieur Marc Lamesch en date du 30 décembre 1997 et décide de l'entériner.

Cinquième résolution

L'assemblée générale arrête et approuve le bilan intérimaire au 30 novembre 1997.

Sixième résolution

L'assemblée générale anticipant en ceci sur l'assemblée générale ordinaire décide au vu de la résolution qui précède de reporter la perte constatée en vue de son absorption au moyen d'une réduction du capital social.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions représentatives du capital de telle sorte que le capital actuel de seize millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 16.250.000,-) est désormais représenté par seize mille deux cent cinquante (16.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit à concurrence de sept millions quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 7.400.000,-) par absorption des pertes reportées, pour ramener le capital social de son montant de seize millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 16.250.000,-) à huit millions huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 8.850.000,-), cette réduction se faisant sans suppression du nombre d'actions.

La réalité des pertes reportées a été prouvée au notaire instrumentaire par un bilan au 30 novembre 1997, lequel bilan après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la publication du présent acte au Mémorial l'autorisation du conseil d'administration d'augmenter le capital social par la voie et dans le cadre du capital autorisé.

Dixième résolution

Au vu de ce qui précède, les alinéas premier, deux et quatre de l'article 6 des statuts sont modifiés pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à huit millions huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (8.850.000,- LUF) représenté par seize mille deux cent cinquante (16.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Alinéa deux. Le capital autorisé est fixé à quarante-quatre millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 44.500.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Alinéa quatre. Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte du 31 décembre 1997 au Mémorial, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

Onzième résolution

L'assemblée générale autorise le Conseil d'administration d'exécuter et/ou faire exécuter par un administrateur les résolutions précitées, y compris les inscriptions au registre des actionnaires et l'échange des anciens certificats d'actions contre de nouveaux certificats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 13.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, M. Gillardin, M. Schaeffer, D. Manderscheid, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1998, vol. 105S, fol. 6, case 1. – Reçu 150.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(06972/230/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

MIA REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.905.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1205 du 31 décembre 1997 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

A. Schwachtgen.

(06973/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

MIPOJOMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.752.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 65, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(06975/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

MICHELMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 30.959.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale annuelle du 30 mai 1997

L'Assemblée renouvelle les mandats de:

M. Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

M. Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

Mme Ursula Jost, commerçante, demeurant à Bertrange.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société:

Mme Liette Gales, employée privée, demeurant à Waldbredimus.

Les mandats des administrateurs et celui du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2003.

Pour réquisition et mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1998.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(06974/502/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

NEULABAND, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.170.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, remplaçant son confrère empêché, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEULABAND S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 16 avril 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 421 du 23 septembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 10 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 128 du 25 mars 1993.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Maître Stef Oostvogels, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Stéphane Hadet, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Delphine Tempe, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital à concurrence de soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,-) pour le ramener de quatre-vingt-six millions de francs luxembourgeois (86.000.000,-) à vingt-six millions de francs luxembourgeois (26.000.000,-) par l'annulation et le remboursement de soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-).

Pouvoirs à conférer au conseil d'Administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, au remboursement des actionnaires, et à l'annulation des soixante mille (60.000) actions numérotées de 26.001 à 86.000 le tout en observant les dispositions de l'article 29 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

2. Modification afférente de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, pour lui donner désormais la rédaction suivante: «Le capital social est fixé à vingt-six millions de francs luxembourgeois (26.000.000,-) représenté par vingt-six mille (26.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,-) pour le ramener de quatre-vingt-six millions de francs luxembourgeois (86.000.000,-) à vingt-six millions de francs

luxembourgeois (26.000.000,-) par l'annulation et le remboursement de soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-).

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'Administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, au remboursement des actionnaires, et à l'annulation des soixante mille (60.000) actions numérotées de 26.001 à 86.000 le tout en observant les dispositions de l'article 29 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à vingt-six millions de francs luxembourgeois (26.000.000,-) représenté par vingt-six mille (26.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Oostvogels, S. Hadet, D. Tempe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1997, vol. 1CS, fol. 22, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 février 1998.

G. Lecuit.

(06982/220/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

NEULABAND, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.170.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 février 1998.

G. Lecuit.

(06983/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

MOPARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 55.704.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOPARTS S.A. ayant son siège social à L-3650 Kayl, Coin Rue du Commerce/Grand-rue,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 527 du 17 octobre 1996,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 325 du 26 juin 1997,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mars 1997, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 55.704.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur John Neuman, fiscaliste, demeurant à Strassen.

Le président nomme secrétaire Madame Elisabeth Schaack, employée privée, demeurant à Hinkel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lydie Jungblut, employée privée, épouse de Monsieur Nico Jung, demeurant à Limpach.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de Kayl à L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig et modification afférente de l'article 2 premier alinéa des statuts.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-3650 Kayl, Coin Rue du Commerce/Grand-rue vers L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Premier alinéa. Le siège social est établi à Mertert.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.00 heures.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à LUF 25.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Neuman, E. Schaack, L. Jungblut, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 105S, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 février 1998.

P. Decker.

(06976/206/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

MOPARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 55.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le notaire

P. Decker

(06977/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

MOREGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.174.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

SAN QUIRICO S.A. ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern, en sa qualité de mandataire de ladite société, en vertu d'une résolution prise par le conseil d'administration en date du 24 décembre 1997, dont copie restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée,

agissant en sa qualité d'associé unique de MOREGO, S.à r.l., constituée par acte du notaire instrumentant du 28 novembre 1997, en voie d'être publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de 6.325.000.000,- ITL (six milliards trois cent vingt-cinq millions de lires italiennes) pour le porter de son montant actuel de 25.000.000,- ITL (vingt-cinq millions de lires italiennes) à 6.350.000.000,- ITL (six milliards trois cent cinquante millions de lires italiennes) par l'émission de 1.265.000 (un million deux cent soixante-cinq mille) parts sociales nouvelles de 5.000,- ITL (cinq mille lires italiennes) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et de souscrire et libérer les parts sociales nouvelles par paiement en espèces,

de sorte que le montant de 6.325.000.000,- ITL (six milliards trois cent vingt-cinq millions de lires italiennes) est dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier par conséquent l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 6.350.000.000,- ITL (six milliards trois cent cinquante millions de lires italiennes) divisé en 1.270.000 (un million deux cent soixante-dix mille) parts sociales de 5.000,- ITL (cinq mille lires italiennes) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par l'associé unique.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombe à la société en raison des présentes s'élève approximativement à un million cinq cent mille francs (1.500.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Droogleever Fortuyn, G. Lecuit.

Le notaire soussigné, Gérard Lecuit de Hesperange, déclare évaluer le montant de 6.325.000.000,- ITL à cent trente-deux millions huit cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante francs (132.888.250,-)

Signé: G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1997, vol. 1CS, fol. 22, case 2. – Reçu 1.328.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 février 1998.

G. Lecuit.

(06978/220/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

MOREGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 février 1998.

G. Lecuit.

(06979/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

NEW LIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 13, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 17.790.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 1998, vol. 308, fol. 64, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Signature.

(06984/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

NOSTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 35.660.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme NOSTRA HOLDING S.A., constituée sous la dénomination de NOSTRA HOLDING S.A. R.C. B N° 35.660, établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 202 du 3 mai 1991.

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jaap Everwijn, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Eliane Klimezyk, employée privée, demeurant à Hussigny (France).

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-quatre mille actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois, représentant l'intégralité du capital social de trente-quatre millions de luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social de NOSTRA HOLDING S.A., à concurrence de LUF 18.000.000,- pour le ramener de son montant actuel de LUF 34.000.000,- à LUF 16.000.000,- par remboursement aux actionnaires de 18.000 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.

Cette réduction est régie par l'article 69-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la société.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence dix-huit millions (18.000.000,-) de francs luxembourgeois, pour le ramener de son montant actuel de trente-quatre millions (34.000.000,-) de francs luxembourgeois à seize millions (16.000.000,-) de francs luxembourgeois par remboursement en espèces aux actionnaires.

Cette réduction est régie par l'article 69-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5, premier alinéa des statuts se trouve modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à seize millions (16.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Drooglever Fortuyn, J. Everwijn, E. Klimezyk, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1998, vol. 1CS, fol. 37, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

A. Schwachgen.

(06985/230/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

NOSTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 35.660.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1184 du 30 décembre 1997 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

A. Schwachtgen.

(06986/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

NOVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 23.627.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(06987/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

PAGOS RENT A CAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.337.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06990/221/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

OVERLAND INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 13.824.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(06988/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

OVERLAND INVESTMENT, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.824.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 juin 1997 à 13.00 heures à Luxembourg
L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2003.

	Signature <i>Administrateur</i>	Signature <i>Administrateur</i>
--	------------------------------------	------------------------------------

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.
Le Receveur (signé): J. Muller.
(06989/531/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

MURICE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.496.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

MURICE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature <i>Un administrateur</i>	Signature <i>Un administrateur</i>
---------------------------------------	---------------------------------------

(06980/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

MURICE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.496.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 8 août 1997

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée les réélit pour la période expirant à l'assemblée générale statutaire sur l'exercice 1996 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
MURICE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature <i>Un administrateur</i>	Signature <i>Un administrateur</i>
---------------------------------------	---------------------------------------

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06981/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

PAPEWEG HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 36.466.

—
Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft PAPEWEG HOLDING S.A., mit Sitz in Luxemburg, R. C. Nummer B 36.466, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit dem damaligen Amtssitz in Clerf, am 4. Februar 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 350 vom 27. September 1991, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard Lecuit, mit dem Amtssitz in Hesperingen, am 30. Dezember 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 215 vom 30. April 1997.

Die Versammlung beginnt um sieben Uhr unter dem Vorsitz von Frau Marjolijne Droogleever Fortuyn, Privatbeamtin, wohnhaft in Contern.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Jaap Everwijn, Privatbeamter, wohnhaft in Senningerberg.
Zum Stimmzähler wird ernannt Frau Eliane Klimezyk, Privatbeamtin, wohnhaft in Hussigny (Frankreich).
Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht dass die sechsundachtzigtausendzweihundertfünfzig (86.250) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken, welche das gesamte Kapital von sechsundachtzig Millionen zweihundertfünfzigtausend (86.250.000,-) Luxemburger Franken darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

III. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Herabsetzung des Gesellschaftskapitals um 6.000.000,- Luxemburger Franken um es von seinem jetzigen Stand von 86.250.000,- Luxemburger Franken auf 80.250.000,- Luxemburger Franken zu bringen, durch Annullierung durch die Gesellschaft von 6.000 Aktien mit einem Nennwert von 1.000,- Luxemburger Franken und durch Rückzahlung eines Betrages von sechs Millionen (6.000.000,-) Luxemburger Franken an die Aktionäre.

2) Entsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um sechs Millionen (6.000.000,-) Luxemburger Franken herabzusetzen, um es von seinem jetzigen Stand von sechsundachtzig Millionen zweihundertfünfzigtausend (86.250.000,-) Luxemburger Franken auf achtzig Millionen zweihundertfünfzigtausend (80.250.000,-) Luxemburger Franken zu bringen, durch Annullierung von sechstausend (6.000) Aktien und durch die Rückzahlung an die Aktionäre der Summe von sechs Millionen (6.000.000,-) Luxemburger Franken.

Diese Rückzahlung an die Aktionäre unterliegt den Bestimmungen von Artikel 69(2) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 3 der Satzung abgeändert und fortan folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt achtzig Millionen zweihundertfünfzigtausend (80.250.000,-) Luxemburger Franken eingeteilt in achtzigtausendzweihundertfünfzig (80.250) Aktien mit einem Nennwert von eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken je Aktie, voll eingezahlt.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte die Vorsitzende die Versammlung um siebzehn Uhr fünfzehn für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Traduction française du texte qui précède

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie et ayant son siège social à Luxembourg sous la dénomination de PAPEWEG HOLDING S.A. R. C. B N° 36.466, constituée suivant acte de Maître Camille Mines, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 4 février 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 350 du 27 septembre 1991.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 215 du 30 avril 1997.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jaap Everwijn, employé privé, demeurant à Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Eliane Klimezyk, employée privée, demeurant à Hussigny (France).

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre-vingt-six mille deux cent cinquante (86.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune et représentant le capital social de quatre-vingt-six millions deux cent cinquante mille (86.250.000,-) francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social de la société à concurrence de 6.000.000,- de francs luxembourgeois pour le ramener de son montant actuel de 86.250.000,- francs luxembourgeois à 80.250.000,- francs luxembourgeois, par l'annulation de

6.000 actions d'une valeur nominale de 1.000,- francs luxembourgeois et par remboursement aux actionnaires d'une somme de six millions (6.000.000,-) de francs luxembourgeois.

2.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence six millions (6.000.000,-) de francs luxembourgeois pour le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-six millions deux cent cinquante mille (86.250.000,-) francs luxembourgeois à quatre-vingt millions deux cent cinquante mille (80.250.000,-) francs luxembourgeois par l'annulation de six mille (6.000) actions et remboursement aux actionnaires de la somme de six millions (6.000.000,-) de francs luxembourgeois.

Ce remboursement aux actionnaires est soumis aux dispositions de l'article 69(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt millions deux cent cinquante mille (80.250.000,-) francs luxembourgeois représenté par quatre-vingt mille deux cent cinquante (80.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. Droogleever Fortuyn, J. Everwijn, E. Klimezyk, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1998, vol. 1CS, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(06993/230/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

PAPEWEG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 36.466.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1181 du 30 décembre 1997 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

A. Schwachtgen.

(06994/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

PANALPINA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.052.

EXTRAIT

Faisant usage des pouvoirs lui conférés par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 1997, Monsieur Christian Steinle, Administrateur-Directeur, a pris les décisions suivantes:

- Monsieur Eduard Verhaeghen, demeurant à B-9170 Sint-Pauwels, Collemanstraat, 4 est nommé à partir du 1^{er} janvier 1998 en qualité de «Directeur Administratif et Finances» et les pouvoirs suivants lui sont confiés:

Il pourra représenter la société vis-à-vis de toutes administrations publiques ou privées, douanes, accises, armements, chemins de fer, compagnies de transport, postes, télégraphes, téléphones, . . .

Agissant seul, il pourra, au nom de la société, signer tous actes de gestion journalière, notamment tous contrats de transport, connaissements et autres documents relatifs à l'achat et à la vente, à l'expédition, l'agence en douane, l'affrètement et l'entreposage de toutes marchandises,

Conjointement avec un administrateur, il pourra exercer contre qui de droit toutes poursuites nécessaires, transiger, compromettre, constituer tous avoués et avocats, obtenir tous jugements et arrêts, les faire exécuter.

Conjointement avec un administrateur, directeur, sous-directeur ou fondé de pouvoir de la société, il pourra créer, endosser, escompter et réescompter, accepter et avaliser tous effets de commerce et documents négociables, signer tous chèques, toutes lettres de garantie, faire et recevoir tous paiements et en donner décharge.

- Monsieur Helmut Scholz, demeurant à L-8009 Strassen, 47, route d'Arlon est nommé à partir du 1^{er} janvier 1998 en qualité de «Fondé de pouvoir» et les pouvoirs suivants lui sont confiés:

Retirer de toutes administrations des postes, messageries et chemins de fer, toutes lettres, paquets, colis, envois, chargés ou recommandés ou non, à l'adresse de la société, et d'en donner décharge.

Signer et/ou endosser, conjointement avec un administrateur, un directeur, un sous-directeur, un fondé de pouvoir ou un porteur de procuration la correspondance journalière, connaissements, lettres de voiture, contrats d'affrètements, laissez-suivre, delivery-orders, warrants, polices d'assurance, certificats et procès-verbaux.

Signer conjointement avec un administrateur, un directeur, un sous-directeur ou un fondé de pouvoir tous chèques et donner toute signature pour le fonctionnement des comptes en banques, Office des Chèques Postaux, faire ou recevoir tous paiements et en donner quittance.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06992/507/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

PARIBAS INDEX SECURITY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.684.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PARIBAS INDEX SECURITY (la «Société»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à 10A, boulevard Royal, Luxembourg, constituée à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné du 29 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 348 du 12 août 1992. Ces statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 1997, pas encore publié.

L'assemblée est ouverte à seize heures et est présidée par Madame Véronique Migeot, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Danièle Maton, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Deprez, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclara et pria le notaire d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées ne varietur par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. La présente assemblée a été convoquée par des avis, indiquant l'ordre du jour, envoyés par lettres recommandées aux actionnaires nominatifs en date du 28 novembre 1997.

III. Il résulte de la liste de présence que sur six mille huit cent quatre-vingt-quatorze (6.894) actions émises et en circulation, quatre mille quatre-vingt-huit (4.088) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de façon que l'assemblée est valablement constituée et les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Approbation de la fusion de la Société (la «société absorbée») avec PARVEST, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 10A, boulevard Royal, Luxembourg, (la «société absorbante») et plus spécialement:

1) entendre le rapport du conseil d'administration expliquant et justifiant la proposition de fusion publiée au Mémorial C le 29 novembre 1997 et déposée auprès Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, et

2) entendre le rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, préparé par COOPERS & LYBRAND, Luxembourg,

3) approbation de la fusion de la Société (la «société absorbée») avec PARVEST (la «société absorbante») selon les termes du projet et du contrat de fusion, comprenant (i) le transfert à PARVEST de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, de la Société moyennant émission aux actionnaires d'actions «Classic» nominatives de capitalisation de PARVEST SHORT TERM EUROPE (ainsi que la reconnaissance de droits à des fractions d'actions pour toute action de PARVEST SHORT TERM EUROPE non entièrement émise), pour une valeur nette totale correspondant à celle des actions PARIBAS INDEX SECURITY détenues, (ii) l'attribution d'actions PARVEST SHORT TERM EUROPE à émettre sous forme nominative aux anciens actionnaires de la Société sur base du registre des actionnaires de cette dernière à la date de l'assemblée, et (iii) la constatation de la liquidation sans dissolution et de l'annulation de toutes les actions de la société PARIBAS INDEX SECURITY.

V. Le projet de fusion dont l'approbation fait l'objet de l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire a été établi par acte notarié du 21 novembre 1997 et publié au Mémorial le 29 novembre 1997.

VI. Le rapport du Conseil d'Administration de la Société justifiant le projet de fusion a été établi le 21 novembre 1997.

VII. Le rapport du réviseur d'entreprises concernant la fusion a été établi conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales en date du 28 novembre 1997.

VIII. Le Projet de Fusion, l'ordonnance du Vice-Président du tribunal d'arrondissement désignant un réviseur unique pour préparer un rapport sur la fusion, le rapport ainsi préparé par le réviseur, les rapports des conseils d'administration de la Société et de PARVEST, les rapports financiers comprenant les comptes annuels révisés des trois dernières années

de la Société et de PARVEST ainsi que le Prospectus actuel de PARVEST ont été mis à la disposition des actionnaires de la Société et de PARVEST depuis le 28 novembre 1997 à leur siège social respectif indiqué dans le projet de fusion.

IX. A la date de la présente réunion, aucun actionnaire de PARVEST n'a demandé à ce que soit convoquée une assemblée générale des actionnaires de PARVEST afin de délibérer sur le projet de fusion.

Après avoir approuvé ce qui précède et entendu les rapports des conseils d'administration et du réviseur mentionnés aux points VI et VII ci-dessus, lesquels rapports resteront annexés au présent acte, l'assemblée approuve les résolutions ci-après à l'unanimité des voix:

Première et unique résolution

Les actionnaires décident d'approuver la fusion entre la Société (la «société absorbée») et PARVEST (la «société absorbante») selon les termes du projet et du contrat de fusion, comprenant (i) le transfert à PARVEST de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, de la Société moyennant émission aux actionnaires d'actions «Classic» nominatives de capitalisation de PARVEST SHORT TERM EUROPE (ainsi que la reconnaissance de droits à des fractions d'actions pour toute action de PARVEST SHORT TERM EUROPE non entièrement émise), pour une valeur nette totale correspondant à celle des actions PARIBAS INDEX SECURITY détenues, (ii) l'attribution d'actions PARVEST SHORT TERM EUROPE à émettre sous forme nominative aux anciens actionnaires de la Société sur base du registre des actionnaires de cette dernière à la date de l'assemblée, et ce à raison de 9,50413 actions nominatives «Classic» de capitalisation de PARVEST SHORT TERM EUROPE en contrepartie de chaque action de PARIBAS INDEX SECURITY et (iii) la constatation de la liquidation sans dissolution et de l'annulation de toutes les actions de la société PARIBAS INDEX SECURITY.

Attestation

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la loi sur les sociétés commerciales, et au vu de certificats émanant de la Société et de PARVEST qui resteront annexés aux présentes, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, le président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: V. Migeot, D. Maton, D. Deprez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 104S, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1998.

F. Baden.

(06996/200/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

PATHWAY HOTELS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.092.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the 24th of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Howald, acting in the name and on behalf of the board of directors of PATHWAY HOTELS S.A., a société anonyme, with its registered office in Luxembourg,

by virtue of a copy of a decision taken by the board of directors of the said company in its meeting held at December 23rd, 1997,

which decision, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements.

1) The société anonyme PATHWAY HOTELS S.A., with its registered office in Luxembourg, was incorporated by deed passed before the undersigned notary, on July 9, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 586 of October 77, 1997 et the articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary of July 11, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 612 of November 5, 1997.

2) Article 5 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«The authorized capital of the corporation is fixed at three hundred and seventy-five million Luxembourg francs (375,000,000.-) to be divided into three hundred and seventy-five thousand (375,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

3) Pursuant to the above mentioned provisions of article 5 of the articles of incorporation the board of directors in its meeting held at December 23rd, 1997, resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of forty-three million two hundred thousand Luxembourg francs (43,200,000.- LUF) in order to raise it from its present amount of forty-six million five hundred thousand Luxembourg francs (46,500,000.- LUF) to eighty-nine million seven hundred thousand Luxembourg francs (89,700,000.- LUF) by issuing forty-three thousand two hundred (43,200) new shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

Thereupon, Mrs Ariane Slinger, previously named, declares that the board of directors has accepted the subscription of a total of forty-three thousand two hundred new shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, and that the new shares have been paid in by cash payments made by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, so that the amount of forty-three million two hundred thousand (43,200,000.- LUF) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation will from now on have the following wording:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital of the corporation is fixed at eighty-nine million seven hundred thousand Luxembourg francs (89,700,000.- LUF) represented by eighty-nine thousand seven hundred (89,700) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately five hundred thousand francs (500,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Howald, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PATHWAY HOTELS S.A., avec siège social à Luxembourg, en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de ladite société dans sa réunion du 23 décembre 1997, laquelle décision restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée en copie aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme PATHWAY HOTELS S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 586 du 27 octobre 1997 et dont les statuts furent modifiés par acte du notaire instrumentant du 11 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 612 du 5 novembre 1997.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à trois cent soixante-quinze millions de francs (375.000.000.-) qui sera représenté par trois cent soixante-quinze mille (375.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000.- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 23 décembre 1997 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de quarante-trois millions deux cent mille francs luxembourgeois (43.200.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de quarante-six millions cinq cent mille francs luxembourgeois (46.500.000,- LUF) à quatre-vingt-neuf millions sept cent mille francs luxembourgeois (89.700.000,- LUF) par l'émission de quarante-trois mille deux cents (43.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Alors, préqualifiée, que le conseil d'administration a accepté la souscription d'un montant total de quarante-trois mille deux (43.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune et que les actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg de sorte que la somme de quarante-trois millions deux cent mille francs luxembourgeois (43.200.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

4) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-neuf millions sept cent mille francs luxembourgeois (89.700.000,- LUF) représenté par quatre-vingt-neuf mille sept cents actions (89.700) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cinq cent mille francs (500.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1997, vol. 1CS, fol. 20, case 12. – Reçu 432.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 février 1998.

G. Lecuit.

(06997/220/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

PATHWAY HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 février 1998.

G. Lecuit.

(06998/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

PALFIJN REST INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.276.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 février 1998, vol. 502, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(06991/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

PARAMETRE CAPITAL S.C.A. (en liquidation), Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.171.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the ninth of January.

Before Us, Maître Jean Joseph Wagner, notary residing at Sanem, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of PARAMETRE CAPITAL S.C.A. (in liquidation), R. C. Number 49.171, with registered office in Luxembourg, and incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch dated on the 15th November 1994, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 538 of the 21st December 1994.

The articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch on June 30th, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Number 333 of July 21st, 1995, and by a deed of the undersigned notary, dated on the 30th December 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Number 146 of March 25, 1997.

The meeting begins at five p.m., Mr Jos Hemmer, private employee, residing in Wormeldange, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Emile Kremer, private employee, residing in Hagen.

The meeting elects as scrutineer Mrs Pascale Kohl, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman states that:

I.- It appears from an attendance list, established and certified by the members of the Bureau, that on the two thousand one hundred and eighty-two shares of a par value of ten thousand Swiss francs each, representing the total capital of twenty-one million eight hundred and twenty-thousand Swiss francs, one thousand five hundred and six shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereafter reproduced, all the shareholders having been convened by registered mail sent on 16 December 1997.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain annexed together with the proxies to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- To hear the report of the auditor to the liquidation and to approve the report of the liquidator and of the auditor to the liquidation.

2.- To grant discharge to the liquidator and the auditor to the liquidation.

3.- To grant discharge to the manager for the performance of his duties until the date of liquidation.

4.- To decide the close of the liquidation of the Company.

5.- To decide to keep the records and books of the Company for a period of 5 years at the office of S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A.

6.- To note that the liquidation proceeds which have not been distributed will be transferred to the Caisse des Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to hear the report of the auditor to the liquidation and to approve the report of the liquidator and of the auditor to the liquidation.

Second resolution

The General Meeting resolved to adopt the liquidation accounts and to grant full entire discharge to the liquidator S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A., with registered office in Luxembourg and to the auditor to the liquidation ERNST & YOUNG S.A. LUXEMBOURG, with registered office in Luxembourg, for the performance of their functions with regard to the liquidation of the Company.

Third resolution

The General Meeting resolved to grant full and entire discharge to the manager of the Company for his mandate up to this date.

A copy of the said reports, after signature ne varietur by the parties, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Fourth resolution

The General Meeting resolved to declare the liquidation closed and to keep the books and documents of the Company for a period of five years from the date of liquidation at the office of S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A., with registered office in Luxembourg.

Fifth resolution

The General Meeting resolved to pay out of the proceeds of the liquidation a final amount of seven point sixty-two (7.62) Swiss francs per share.

The General Meeting notes that the liquidation proceeds which have not been collected will be transferred to the Caisse des Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at five thirty p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société en commandite par actions établie à Luxembourg sous la dénomination de PARAMETRE CAPITAL S.C.A. (en liquidation), R. C. B N° 49.171, avec siège social à Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 538 du 21 décembre 1994.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 333 du 21 juillet 1995, et par un acte du notaire instrumentaire en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 146 du 25 mars 1997.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant à Wormeldange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Emile Kremer, employé privé, demeurant à Hagen.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Pascale Kohl, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que sur les deux mille cent quatre-vingt-deux actions d'une valeur nominale de dix mille francs suisses chacune, représentant la totalité du capital social de vingt et un millions huit cent vingt mille francs suisses, mille cinq cent six actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant été convoqués par lettre recommandée en date du 16 décembre 1997.

Ladite liste de présence, portant les signatures du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1.- Recevoir le rapport du «Commissaire-Vérificateur» et approbation du rapport du liquidateur et du «Commissaire-Vérificateur».

2.- Donner décharge au liquidateur et au «Commissaire-Vérificateur».

3.- Donner décharge au gérant pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à la date de liquidation.

4.- Clôturer la liquidation.

5.- Décider que les livres et documents de la société seront conservés auprès de la société S-E-BANKEN, avec siège social à Luxembourg.

6.- Constater que les produits de la liquidation qui n'ont pas été distribués seront transférés à la Caisse des Consignations pour être détenus au profit des personnes y ayant droit.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter le rapport du liquidateur et du «Commissaire-Vérificateur» soumis à l'assemblée.

Une copie desdits rapports, signée ne varietur par les parties, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, la société S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, et au «Commissaire-Vérificateur», ERNST & YOUNG S.A. LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg, pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière au gérant de la société pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation et de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de la société S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de payer du produit de liquidation une somme définitive de sept virgule soixante-deux (7,62) francs suisses par action.

L'Assemblée Générale constate que les produits de la liquidation qui n'ont pas été encaissés seront transférés à la Caisse des Consignations pour être détenus au profit des personnes y ayant droit.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J. Hemmer, E. Kremer, P. Kohl, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 105S, fol. 13, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1998.

A. Schwachtgen.

(06995/230/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

PD & MT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.411.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1998.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(06999/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

PEINTURE DE LORENZI ED. & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 3, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 53.960.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 1998, vol. 308, fol. 64, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Signature.

(07000/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

ROMAVER COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 31.358.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société ROMAVER COMPANY S.A. qui s'est tenue en date du 23 janvier 1998 au siège social que:

Monsieur Jean Brucher, ayant présenté sa démission d'administrateur «A» de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Alain Tircher, licencié en gestion, demeurant à Metzert (B).

La ratification de la nomination de Monsieur Alain Tircher nommé en remplacement de Monsieur Jean Brucher ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Brucher seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07008/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

POLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 9, rue Large.
R. C. Luxembourg B 56.030.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 1998, vol. 308, fol. 65, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Signature.

(07001/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

**PORTA S.A., Société Anonyme,
(anc. ROMIKA S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 4.805.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour PORTA S.A.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.A.

Signature

(07002/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

POTZ HOLDING S.A., Société Anonyme,

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 31.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 60, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Luxembourg, le 4 février 1998.

Pour la S.A. POTZ HOLDING

Signature

(07003/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

POTZ HOLDING S.A., Société Anonyme,

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 31.357.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 1997

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats des Administrateurs pour une nouvelle durée d'un an venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1998.

Conseil d'Administration

Monsieur Stefan Seligson, administrateur-délégué, demeurant à Mondorf-les-Bains

Madame Manuela Gietz, administrateur, demeurant à Mondorf-les-Bains

Madame Rita Harnack, administrateur, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat du commissaire aux comptes pour une nouvelle durée d'un an venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 1998.

Commissaire aux comptes

Monsieur André Meder, demeurant à Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07004/680/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

CHJENG ZI JIANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bissen.
R. C. Luxembourg B 47.113.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 71, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07006/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

REMBRANDT EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 50.844.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société REMBRANDT EUROPE INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue en date du 23 janvier 1998 au siège social que:

Madame Sophie Mathot ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Mademoiselle Marie Gallagher nommée en remplacement de Madame Sophie Mathot ainsi que la question de la décharge à accorder à Madame Mathot seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07005/520/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

RESTAURANT SHANGHAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schifflange.
R. C. Luxembourg B 30.043.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 71, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07007/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

RONOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.736.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(07009/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

RUFIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.189.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(07010/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

BIL RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.937.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue conformément aux statuts, le 28 mars 1997

«

7. Le mandat de tous les Administrateurs est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 1998.

»

Pour la société
R. Frère
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1998, vol. 502, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07054/730/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

SCOTTISH EQUITABLE ADVISERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.377.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 502, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

(07011/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.339.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 502, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

(07012/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

S.D.B. INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.870.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(07013/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

SHG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 9, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 31.413.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 1998, vol. 308, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Signature.

(07014/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

SIVRY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.252.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(07015/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

SOCIETE FINANCIERE CEREUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.889.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(07016/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

SOGEDIM, SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS,**Société Anonyme.**Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.871.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS en abrégé SOGEDIM, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 24.871, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 septembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 341 du 9 décembre 1986 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 82 du 28 mars 1988.

L'Assemblée est ouverte à onze heures vingt sous la présidence de Monsieur Laurent Jacquemart, employé privé, demeurant à Daverdisse,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Dehaibe, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) à trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

2. Souscription et libération intégrale des vingt mille (20.000) actions nouvelles par incorporation de créances.

3. Attribution des vingt mille (20.000) actions nouvelles à l'actionnaire ARIELLE COMPANY LIMITED.

4. Réduction du capital social à concurrence de dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF) pour le ramener de trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) à douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF) par apurement des pertes à due concurrence, annulation de dix-huit mille (18.000) actions portant les numéros 12.001 à 30.000 et réduction consécutive des dix-huit mille (18.000) actions pour ramener leur nombre à douze mille (12.000) actions.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) à trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les vingt mille (20.000) actions nouvelles ont été souscrites par la société ARIELLE COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, Road Town, Wickham's Cay, ici représentée par Monsieur Laurent Jacquemart, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 17 décembre 1992, laquelle restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital à concurrence de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) d'une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de la société ARIELLE COMPANY LIMITED, prénommée.

La réalité de la créance et sa consistance font l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises établi par la Fiduciaire UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en date du 19 décembre 1997, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. L'apport en nature projeté est décrit de façon précise et adéquate. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) à douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF) par apurement des pertes figurant au bilan au 15 décembre 1997 et par annulation de dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, portant les numéros 12.001 à 30.000.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF) représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation et réduction de capital, approximativement à la somme de cent dix mille francs luxembourgeois (110.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Jacquemart, N. Weyrich, I. Dehaibe, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1998, vol. 1CS, fol. 31, case 4. – Reçu 200.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

F. Baden.

(07017/200/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

SOGEDIM, SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS,**Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.871.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

F. Baden.

(07018/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

SOFINKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Nadia Comodi, employée privée, demeurant à Foetz, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme SOFINKA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 9 décembre 1997.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme SOFINKA S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 août 1997, en voie de publication.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à deux cent soixante-dix millions de francs luxembourgeois (270.000.000,- LUF) qui sera représenté par vingt-sept mille (27.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) En sa réunion du 9 décembre 1997, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) à quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF) par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Le Conseil d'Administration a supprimé le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les statuts et a admis Monsieur Henri Jordens et la société WINFRED CO INC. à la souscription des mille (1.000) actions nouvelles.

Les actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- cinq cents (500) actions par Monsieur Henri Jordens, administrateur de société, demeurant à B-3080 Tervuren, Leuvensesteenweg, 89.

- cinq cents (500) actions par la société WINFRED CO. INC., ayant son siège social à Panama.

Les cinq cents (500) actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Le Conseil d'Administration a en outre décidé d'attribuer mille (1.000) warrants à la société SOGEKA S.A. conférants les droits décrits dans l'article 5 des statuts.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (170.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Comodi, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 104S, fol. 95, case 7. – Reçu 100.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

F. Baden.

(07020/200/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

STILLHALTER INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am siebzehnten Oktober.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der STILLHALTER INTERNATIONAL S.A., Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 16. Oktober 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 7. April 1992, Nummer 128.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 23. September 1997, noch nicht veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Christine Stilling, Angestellte, wohnhaft in Grosserkmannsdorf (D).

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Robert Langmantel, Bankkaufmann, wohnhaft in Frisingen.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler:

Frau Heidi Matusch, Privatbeamtin, wohnhaft in Trier.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Kapitalerhöhung von vierhunderttausend Deutsche Mark (400.000,- DEM) um es von eine Million Deutsche Mark (1.000.000,- DEM) auf eine Million vierhunderttausend Deutsche Mark (1.400.000,- DEM) zu erhöhen, durch Ausgabe von achttausend (8.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von fünfzig Deutsche Mark (50,- DEM).

2.- Abänderung von Artikel drei der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst das Gesellschaftskapital um vierhunderttausend Deutsche Mark (400.000,- DEM) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von eine Million Deutsche Mark (1.000.000,- DEM) auf eine Million vierhunderttausend Deutsche Mark (1.400.000,- DEM) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von achttausend (8.000) neuen Aktien zu je fünfzig Deutsche Mark (50,- DEM).

Die Kapitalerhöhung ist integral gezeichnet und einbezahlt worden sowie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist und der dies ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Auf Grund des vorhergehenden Beschlusses wird Absatz eins von Artikel drei der Satzung abgeändert wie folgt:

«**Art. 3. Absatz eins.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt eine Million vierhunderttausend Deutsche Mark (1.400.000,- DEM), eingeteilt in achtundzwanzigtausend (28.000) Aktien zu je fünfzig Deutsche Mark (50,- DEM) Nennwert, in voller Höhe eingezahlt.»

Erklärung

Der unterzeichnete Notar bestätigt dass gemäss Artikel 32-1 vom Gesetz über Handelsgesellschaften sowie dieses abgeändert wurde, die Bedingungen von Artikel 26 dieses Gesetzes erfüllt sind.

Abschätzung der Kapitalerhöhung

Zum Zwecke der Fiskalgebühren wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf acht Millionen zweihundertfünfzigtausendfünfhundertzwölf luxemburgische Franken (8.250.512,- LUF).

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütung und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr einhundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (150.000,- LUF).

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Stilling, R. Langmantel, H. Matusch, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 22 octobre 1997, vol. 403, fol. 77, case 7. – Reçu 82.505 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zweck Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 26. November 1997.

E. Schroeder.

(07023/228/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

STILLHALTER INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am achtundzwanzigsten November.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der STILLHALTER INTERNATIONAL S.A., Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 16. Oktober 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, vom 7. April 1992, Nummer 128.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 17. Oktober 1997, noch nicht veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Robert Langmantel, Bankkaufmann, wohnhaft in Frisingen.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Gaby Weber-Kettel, Privatbeamtin, wohnhaft Mersch.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler:

Frau Heidi Matusch, Privatbeamtin, wohnhaft in Trier (D).

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Kapitalerhöhung von dreihunderttausend Deutsche Mark (300.000,- DEM) um es von einer Million vierhunderttausend Deutsche Mark (1.400.000,- DEM) auf eine Million siebenhunderttausend Deutsche Mark (1.700.000,- DEM) zu erhöhen, durch Ausgabe von sechstausend (6.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von fünfzig Deutsche Mark (50,- DEM).

2.- Abänderung von Artikel drei der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst das Gesellschaftskapital um dreihunderttausend Deutsche Mark (300.000,- DEM) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von einer Million vierhunderttausend Deutsche Mark (1.400.000,- DEM) auf eine Million siebenhunderttausend Deutsche Mark (1.700.000,- DEM) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von sechstausend (6.000) neuen Aktien zu je fünfzig Deutsche Mark (50,- DEM).

Die Kapitalerhöhung ist integral gezeichnet und einbezahlt worden sowie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist und der dies ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Auf Grund des vorhergehenden Beschlusses wird Absatz eins von Artikel drei der Satzung abgeändert wie folgt:

«**Art. 3. Absatz eins.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt eine Million siebenhunderttausend Deutsche Mark (1.700.000,- DEM), eingeteilt in vierunddreissigtausend (34.000) Aktien zu je fünfzig Deutsche Mark (50,- DEM) Nennwert, in voller Höhe eingezahlt.»

Erklärung

Der unterzeichnete Notar bestätigt dass gemäss Artikel 32-1 vom Gesetz über Handelsgesellschaften sowie dieses abgeändert wurde, die Bedingungen von Artikel 26 dieses Gesetzes erfüllt sind.

Abschätzung der Kapitalerhöhung

Zum Zwecke der Fiskalgebühren wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf sechs Millionen einhundertneunundachtzigtausend luxemburgische Franken (6.189.000,- LUF).

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütung und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr einhundertzwanzigtausend luxemburgische Franken (120.000,- LUF).

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Langmantel, G. Weber-Kettel, H. Matusch, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 décembre 1997, vol. 404, fol. 10, case 8. – Reçu 61.890 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zweck Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 9. Dezember 1997.

E. Schroeder.

(07024/228/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

STILLHALTER INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am achten Dezember.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der STILLHALTER INTERNATIONAL S.A., Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 16. Oktober 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, vom 7. April 1992, Nummer 128.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 28. November 1997, noch nicht veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Robert Langmantel, Bankkaufmann, wohnhaft in Frisingen.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Gaby Weber-Kettel, Privatbeamtin, wohnhaft Mersch.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler:

Frau Heidi Matusch, Privatbeamtin, wohnhaft in Trier (D).

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Kapitalerhöhung von vierhunderttausend Deutsche Mark (400.000,- DEM) um es von einer Million siebenhunderttausend Deutsche Mark (1.700.000,- DEM) auf zwei Millionen einhunderttausend Deutsche Mark (2.100.000,- DEM) zu erhöhen, durch Ausgabe von achttausend (8.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von fünfzig Deutsche Mark (50,- DEM).

2.- Abänderung von Artikel drei der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst das Gesellschaftskapital um vierhunderttausend Deutsche Mark (400.000,- DEM) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von einer Million siebenhunderttausend Deutsche Mark (1.700.000,- DEM) auf zwei Millionen einhunderttausend Deutsche Mark (2.100.000,- DEM) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von achttausend (8.000) neuen Aktien zu je fünfzig Deutsche Mark (50,- DEM).

Die Kapitalerhöhung ist integral gezeichnet und einbezahlt worden sowie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist und der dies ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Auf Grund des vorhergehenden Beschlusses wird Absatz eins von Artikel drei der Satzung abgeändert wie folgt:

«**Art. 3. Absatz eins.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen einhunderttausend Deutsche Mark (2.100.000,- DEM), eingeteilt in zweiundvierzigtausend (42.000) Aktien zu je fünfzig Deutsche Mark (50,- DEM) Nennwert, in voller Höhe eingezahlt.»

Erklärung

Der unterzeichnete Notar bestätigt dass gemäss Artikel 32-1 vom Gesetz über Handelsgesellschaften sowie dieses abgeändert wurde, die Bedingungen von Artikel 26 dieses Gesetzes erfüllt sind.

Abschätzung der Kapitalerhöhung

Zum Zwecke der Fiskalgebühren wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf acht Millionen zweihunderteinundfünfzigtausendsiebenhundertdreundzwanzig luxemburgische Franken (8.251.723,- LUF).

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütung und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr einhundertzwanzigtausend luxemburgische Franken (120.000,- LUF).

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Langmantel, G. Weber-Kettel, H. Matusch, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 12 décembre 1997, vol. 404, fol. 20, case 8. – Reçu 82.517 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zweck Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 12. Januar 1998.

E. Schroeder.

(07025/228/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

STILLHALTER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 février 1998.

E. Schroeder.

(07026/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

THE LATIN AMERICAN EMERGING MARKETS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.912.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 70, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1998.

Pour THE LATIN AMERICAN EMERGING MARKETS FUND

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(07031/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

SOCIETE DE TRANSPORTS ARAUSO ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Frisange.
R. C. Luxembourg B 23.867.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 71, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07019/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

SOMAC, SOFT MANAGEMENT CORPORATION.

Siège social: Luxembourg, 15, rue J.B. Fresez.
R. C. Luxembourg B 36.570.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(07021/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

SOMAC, SOFT MANAGEMENT CORPORATION.

Siège social: Luxembourg, 15, rue J.B. Fresez.
R. C. Luxembourg B 36.570.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 7 avril 1997 à 10.30 heures à Luxembourg
L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Jacques Remience par le Conseil d'Administration du 11 juillet 1996 au poste d'Administrateur-Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07022/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

SZENCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.900.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SZENCO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49.900, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 180 du 20 avril 1995.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Comodi, employée privée, demeurant à Foetz.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Van Wallegem, employé privé, demeurant à Etalle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de trois millions US dollars (3.000.000,- USD) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de deux millions US dollars (2.000.000,- USD) à cinq millions US dollars (5.000.000,- USD) par la création de six mille (6.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents US dollars (500,- USD) chacune.

2. Libération des six mille (6.000) actions nouvelles par versement en numéraire. Souscription et libération intégrale des six mille (6.000) actions nouvelles par versement en numéraire par l'actionnaire majoritaire.

Renonciation des actionnaires minoritaires à leur droit préférentiel de souscription.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions US dollars (3.000.000,- USD) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de deux millions US dollars (2.000.000,- USD) à cinq millions US dollars (5.000.000,- USD) par la création de six mille (6.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents US dollars (500,- USD) chacune.

L'Assemblée admet Monsieur Ignacy Jean Szenberg, retraité, demeurant à Route de Carcès, Le grand Baou, F-83143 Leval, à la souscription des six mille (6.000) actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les six mille (6.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par Monsieur Ignacy Jean Szenberg, prénommé, ici représenté par Monsieur Luc van Wallegghem, employé privé, demeurant à Etalle, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 décembre 1997, laquelle restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois millions US dollars (3.000.000,- USD) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à cinq millions US dollars (5.000.000,- USD) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents US dollars (500,- USD) chacune.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de un million deux cent vingt mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Didier, N. Comodi, L. Van Wallegghem, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 104S, fol. 95, case 9. – Reçu 1.110.600 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

F. Baden.

(07027/200/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

SZENCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

F. Baden.

(07028/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

THAUMAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.807.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1998, vol. 502, fol. 71, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07030/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

TAXI LORSCHIED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald.
R. C. Luxembourg B 38.132.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 54, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1998.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(07029/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

TOXIC NEW ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 51.079.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 1998, vol. 308, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1998.

Signature.

(07034/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

TROPINTER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 47.627.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société TROPINTER PARTICIPATIONS S.A. qui s'est tenue en date du 23 janvier 1998 au siège social que:

Madame Sophie Mathot, ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Mademoiselle Maire Gallagher, employée privée, demeurant Woippy (F).

La ratification de la nomination de Mademoiselle Maire Gallagher nommée en remplacement de Madame Sophie Mathot ainsi que la question de la décharge à accorder à Madame Mathot seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1998, vol. 502, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07035/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

TWANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Adames.
R. C. Luxembourg B 27.103.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TWANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.103, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 60 du 9 mars 1988.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, l'assemblée a été convoquée par des lettres recommandées en date du 17 décembre 1997 adressées à tous les actionnaires.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.

2. Nomination de Monsieur Josef Kaszirer en tant que liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

3. Transfert du siège social.

4. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, mille (1.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale.

V.- Que partant la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Joseph Kasziner, administrateur de sociétés, demeurant à Tampa (Floride) Etats-Unis.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à Luxembourg, 3, rue Adames.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, N. Weyrich, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1998, vol. 1CS, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

F. Baden.

(07037/200/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

TUCANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.544.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(07036/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

VARIAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 17.557.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1998, vol. 502, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1998.

Signature.

(07039/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1998.